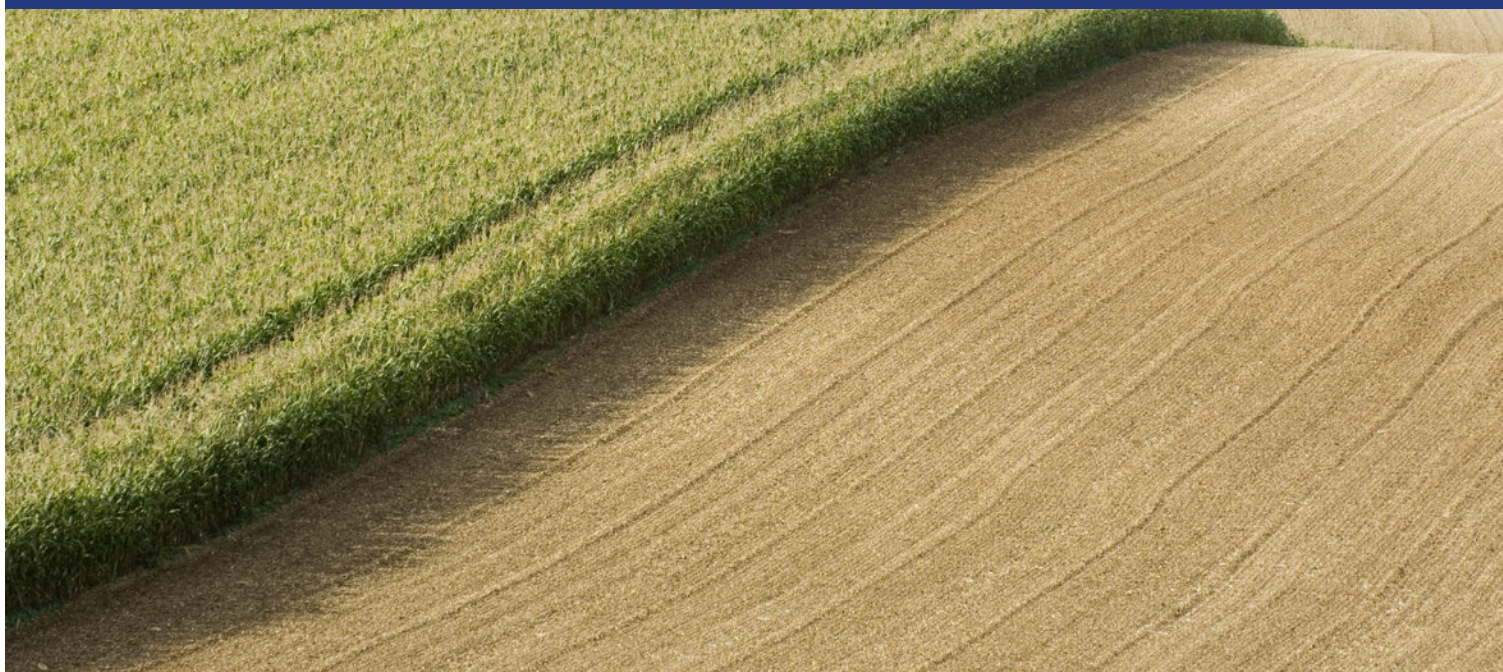




Plan de relance

Transition agricole, alimentation et forêt

3 septembre 2020



1,2 milliard d'euros au service de nos agricultures, de nos agriculteurs et des consommateurs



Julien Denormandie,
ministre de l'Agriculture
et de l'Alimentation

La crise de la Covid-19 a rappelé l'importance stratégique de notre agriculture. La mobilisation sans faille de l'ensemble de la chaîne agricole a permis de garantir à tous les Français, dans l'Hexagone et dans les Outre-mer, un accès à l'alimentation. Grâce aux efforts des femmes et des hommes de la ferme France, produire notre alimentation sur notre territoire est un atout pour assurer notre souveraineté alimentaire. Si la chaîne a tenu durant la crise, celle-ci a aussi révélé nos vulnérabilités à même de fragiliser notre indépendance alimentaire. Le paradoxe est connu : la France est la première puissance agricole en Europe mais nous dépendons encore de trop d'importations, par exemple en protéines. La priorité du plan de relance, et les moyens déployés sont à la hauteur, est la **reconquête de cette indépendance**.

Après des années d'agri-bashing, la crise de la Covid-19 a permis de rapprocher les Français de ceux qui les nourrissent pour leur permettre d'avoir accès à une alimentation saine, sûre, durable et de qualité, gage de leur santé. Les Français le disent : ils souhaitent **pouvoir se nourrir avec des produits frais, locaux, respectueux de l'environnement et du bien-être animal**. L'agriculture et l'agroalimentaire français possèdent tous les atouts pour répondre à cette demande. **Notre rôle est de permettre au plus grand nombre d'accéder à une alimentation de qualité** pour que ne se développe pas un système à deux vitesses où seuls les plus aisés pourraient en bénéficier. Ainsi, les cantines scolaires, les restaurants mais aussi les initiatives pour multiplier les jardins partagés sont autant d'accélérateurs.

Pour reconquérir notre souveraineté alimentaire, notre agriculture doit résolument être celle du XXI^e siècle et réussir la transition agroécologique. **Face aux aléas climatiques qui se multiplient, s'adapter à l'urgence écologique est une question d'indépendance**. Pour mieux respirer, progresser vers la neutralité carbone et développer les matériaux écologiques et d'avenir comme le bois, **le plan de relance mettra aussi l'accent sur les forêts** : nous allons planter en France des arbres dans une ampleur inédite. **Le plan de relance permet d'accompagner les agriculteurs, qui sont déjà nombreux à avoir entamé cette transition et les entreprises agroalimentaires, vers un modèle plus durable, respectueux de l'environnement et économiquement robuste**. Structuration des filières notamment bio et à haute valeur environnementale, investissements pour la conversion vers des équipements plus performants, nos mesures doivent permettre de changer d'échelle et de créer un choc d'innovation. Pour sortir de la dépendance aux produits phytosanitaires, ce choc d'innovation doit ainsi permettre de renforcer les efforts entrepris et de créer de nouvelles alternatives toujours plus efficaces. **L'agriculture de demain ne se fera qu'avec les agriculteurs** : alors que la moitié des chefs d'exploitation partiront à la retraite d'ici 2030, le renouvellement des générations est un défi qui nous engage. Notre jeunesse est une chance : les jeunes que nous formons seront les meilleurs ambassadeurs pour réussir la transition agroécologique et assurer notre souveraineté alimentaire.

Le plan de relance consacre 1,2 milliard d'euros à l'accompagnement de notre chaîne alimentaire et en premier lieu de nos agriculteurs. Plus largement, ce sont tous les Français qui en bénéficieront. Avec le développement des circuits-courts, et en lien avec les enseignes de la grande distribution, nous allons collectivement progresser vers le juste prix, celui capable d'assurer une juste rémunération à ceux qui nous nourrissent. La volatilité des prix ne fait aucun gagnant et affecte à la fois les producteurs, les consommateurs et nos industries alimentaires. Les efforts entrepris depuis 2017 vont être renforcés pour permettre à nos agriculteurs de vivre décemment de leur travail et pouvoir se projeter dans l'avenir.

Avec ce plan de relance, nous donnons les moyens à notre agriculture et à ceux qui la font d'entreprendre la reconquête de notre souveraineté alimentaire.

1,2 milliard €

spécifiquement dédié à nos agricultures,
nos agriculteurs et aux consommateurs

**Le volet agricole complète les mesures
du plan de relance gouvernemental qui bénéficient aussi
aux acteurs de l'agriculture et l'agroalimentaire :**

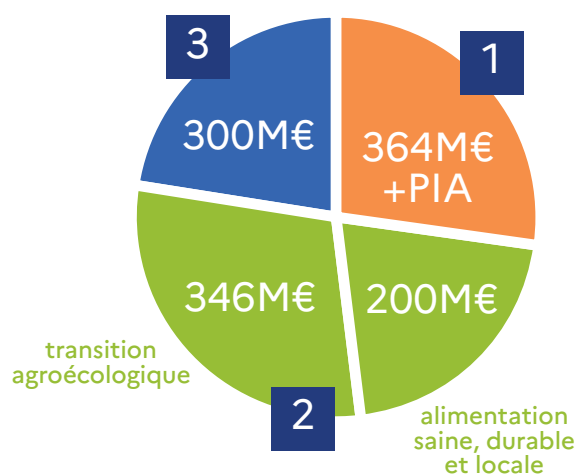
*soutien aux entreprises, apprentissage,
soutien à la R&D par le programme d'investissements d'avenir (PIA),
rénovation thermique...*

+ de 50%

des crédits des mesures agricoles sont consacrés
à la transition écologique, notamment à l'adaptation
au changement climatique

3 priorités

- 1 Reconquérir
notre souveraineté
alimentaire**
- 2 Accélérer la transition
agroécologique au service
d'une alimentation saine,
durable et locale
pour tous les Français**
- 3 Accompagner l'agriculture
et la forêt françaises
dans l'adaptation
au changement climatique**



3 priorités Mesures du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Objectif cible
montant en millions d'€

Reconquérir notre souveraineté alimentaire	Plan protéines végétales	100
	Campagne grand public sur les métiers et formations de l'agriculture et l'agroalimentaire	10
	Formation à la négociation collective des organisations de producteurs	4
	Plan de modernisation des abattoirs	130
	Pacte « bio-sécurité – bien-être animal » en élevage	100
	Plan de soutien à l'accueil des animaux abandonnés et en fin de vie	20
Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français	Crédit d'impôt pour la certification HVE (création)	76
	« Bon bilan carbone »	10
	Plan de structuration des filières agricoles et alimentaires & Renforcement du Fonds Avenir Bio	60
	Prime à la conversion des agroéquipements	135
	Accélérateur pour les entreprises d'agroéquipement et de biocontrôle	15
	Programme « Plantons des haies ! »	50
	Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes	50
	Partenariat État/collectivité au service des projets d'Alimentation Territoriaux (amplification)	80
	Opération « 1000 restaurants durables »	10
	Initiative « Jardins partagés »	30
Accompagner l'agriculture et la forêt françaises dans l'adaptation au changement climatique	Opération « paniers fraîcheur »	30
	Aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques	100
	Plan de reboisement des forêts françaises et de soutien à la filière bois	200

Autres mesures du plan interministériel ouvertes aux acteurs de l'agriculture et l'agroalimentaire

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance / Bpifrance	Appel à projets « Soutien aux investissements et modernisation des secteurs critiques »
	Renforcement des fonds propres des TPE/PME et ETI
Ministère de la Transition écologique	Rénovation des bâtiments (notamment d'enseignement et des TPE/PME)
	Décarbonation de l'industrie
Ministère de la Mer	Renforcer les filières de la pêche et de l'aquaculture pour une meilleure résilience et souveraineté de la France
Secrétariat général pour l'Investissement	Investir dans les technologies d'avenir (PIA)
Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion	Aides à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans et des personnes handicapées
	Formation des jeunes sur les secteurs stratégiques et porteurs
	Maintien de l'emploi et des compétences : activité partielle de longue durée et FNE – Formation
	Renforcer les compétences des actifs et transformer la formation professionnelle

Reconquérir notre souveraineté alimentaire

→ 364 millions d'euros

La crise sanitaire l'a montré, l'enjeu de notre souveraineté alimentaire ne peut être négligé, afin de **s'assurer que la France soit en mesure de produire des aliments essentiels à sa consommation.**

Elle a aussi rappelé à chaque Français que l'approvisionnement alimentaire n'est pas une simple chaîne désincarnée. Il repose sur les acteurs du monde agricole et agroalimentaire qui ont su se montrer engagés, volontaires et ingénieux face à la situation exceptionnelle.

La France a pour atout d'être la première puissance agricole européenne. Mais la crise récente a aussi révélé des fragilités structurelles.

- Cette reconquête de souveraineté alimentaire est un long chemin qui commence par la **relocalisation de productions stratégiques et la modernisation des filières pour gagner en compétitivité tout en réduisant leur exposition aux crises sanitaires de demain.**
- Elle passe aussi par **l'assurance qu'une nouvelle génération d'agriculteurs perpétue la production agricole en France**, alors que la moitié des chefs d'exploitation prendront leur retraite d'ici 10 ans.
- Enfin, la souveraineté alimentaire est l'opportunité de s'assurer de **produire sur notre territoire une alimentation répondant aux hautes exigences des consommateurs français** qui souhaitent un meilleur contrôle de leur alimentation et de ses modes de production : une alimentation sûre, saine et attentive au bien-être animal.



Bâtir notre souveraineté alimentaire en protéines végétales

La France fait le pari de devenir leader dans un domaine d'avenir : les protéines végétales.

Les protéines végétales sont au croisement de nombreux enjeux. D'abord parce que **la France importe aujourd'hui des protéines végétales destinées à l'élevage**. Ensuite parce que **les protéines végétales, en particulier les légumineuses, feront de plus en plus partie de notre alimentation** selon les recommandations nutritionnelles actuelles. La dépendance de la France aux importations affecte la résilience et la durabilité de l'agriculture française.

L'ambition de ce plan souveraineté « protéines végétales » annoncé par le président de la République est claire :

- permettre à la France de réduire sa dépendance envers les pays tiers, et notamment les importations de soja sud-américain ;
- permettre aux éleveurs de faire face à leur problématique de fourrage ;
- accompagner les Français dans les enjeux nutritionnels et apporter aussi au consommateur français un meilleur contrôle sur son alimentation et ses modes de production (par exemple non OGM).

L'objectif : doubler les surfaces en plantes riches en protéines et faire de la France un leader de la protéine végétale en alimentation humaine à horizon 2030.

Les moyens : soutien important à la recherche et développement, des investissements dans les exploitations et les infrastructures collectives.

MESURE

→ Plan protéines végétales

S'assurer que la relève d'agriculteurs, garants de la souveraineté alimentaire, est bien là

Les secteurs de l'agriculture et l'agroalimentaire emploient au total 1,5 million de salariés en France. Alors que 50 % des chefs d'exploitation partiront en retraite dans les 10 prochaines années, l'agriculture et le secteur agroalimentaire peinent à recruter. L'enjeu passe aussi par le développement des compétences dans ces secteurs.

Une campagne grand public sera lancée pour faire connaître les 200 métiers et formations de l'agriculture et l'agroalimentaire et les besoins en recrutement. La campagne vise aussi à changer l'image du secteur agricole. La nouvelle génération sera le fer-de-lance de l'agriculture et de l'alimentation de demain ; c'est elle qui garantira la souveraineté alimentaire de notre pays dans les prochaines décennies.

L'attractivité des métiers agricoles passe aussi par une juste rémunération des agriculteurs. La loi EGalim vise à permettre aux agriculteurs d'avoir un revenu digne en répartissant mieux la valeur le long de la chaîne alimentaire et à garantir un rééquilibrage des relations commerciales. Suite aux plans mis en œuvre depuis 2017, les filières se structurent progressivement, notamment sur des segments de marché plus qualitatifs. Des améliorations dans certaines filières des prix producteurs-transformateurs ont été constatées lors des négociations commerciales de l'année 2020. Ces tendances doivent être amplifiées et généralisées d'ici à la fin de la mandature en accélérant la mise en œuvre des plans de filières, en renforçant la compétitivité de l'industrie agroalimentaire et en optimisant le cadre des négociations commerciales. **Une partie de cette accélération repose sur les mesures du plan de relance, comme le soutien à la structuration des filières, la formation de l'amont aux outils de négociations par la loi ou encore l'investissement sur la compétitivité de l'industrie agroalimentaire.**

MESURES

→ Campagne grand public sur les métiers et formations de l'agriculture et l'agroalimentaire

→ Formation à la négociation collective des organisations de producteurs (autour de la loi EGalim)

→ Structuration des filières alimentaires et agricoles

Produire en France : répondre aux exigences du consommateur en faveur d'une alimentation favorable à la santé et attentive au bien-être animal

Les Français souhaitent un meilleur contrôle de leur alimentation et de ses modes de production. **La souveraineté alimentaire est une opportunité de réponse aux hautes exigences des consommateurs français** avec une alimentation sûre, saine et attentive au bien-être animal, sans pour autant le faire peser, comme c'est le cas depuis des années, sur le revenu des agriculteurs et éleveurs.

Un **plan de modernisation des filières animales** – élevage et abattoirs – répond à ces différents enjeux :

- il permettra de renforcer leur compétitivité tout en répondant aux exigences d'hygiène alimentaire ;
- investir dans la biosécurité pour réduire l'exposition aux crises sanitaires de demain en garantissant la prévention des maladies animales (peste porcine, tuberculose bovine, influenza aviaire...);
- accompagner les éleveurs dans les investissements à venir.

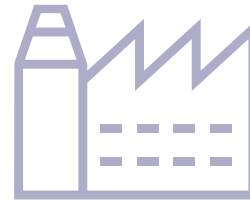
Cette mesure passera par :

- un soutien apporté à l'élevage, sous la forme d'un **pacte biosécurité bien-être animal** visant à permettre aux éleveurs d'investir pour renforcer la prévention des maladies animales tout en améliorant les conditions d'élevage au regard du bien-être animal ;
- un **plan de modernisation des abattoirs** qui agit sur plusieurs leviers, notamment le soutien aux investissements et le renforcement du dialogue territorial. Il s'agit de mieux répondre aux exigences d'hygiène alimentaire et de protection animale ; d'améliorer les conditions de travail des opérateurs tout en assurant une manipulation respectueuse du bien-être animal ; de moderniser les outils d'abattage et de première transformation et d'améliorer la compétitivité de ces entreprises ; de préparer les entreprises au respect des exigences à l'export.

Mais l'enjeu du bien-être animal passe aussi par **l'accompagnement de la prise en charge des animaux de compagnie abandonnés ou en fin de vie**, la France détenant le triste record du nombre d'abandons d'animaux. Le plan de relance marque un engagement fort de l'État par le soutien au secteur associatif et aux refuges et la facilitation d'accès aux soins vétérinaires.

MESURES

- Plan de modernisation des abattoirs
- Pacte « bio-sécurité – bien-être animal » en élevage
- Plan de soutien à l'accueil des animaux abandonnés et en fin de vie



Assurer la relocalisation de filières stratégiques et renforcer leur compétitivité de l'agroalimentaire (PIA+Bpifrance)

Pour assurer la relocalisation et la pérennité des filières stratégiques, l'attractivité des produits français auprès des consommateurs est un facteur clé, notamment leur rapport qualité/prix face aux importations. Cela passe par le renforcement de la compétitivité des filières.

Le plan de relance comporte de manière transversale de nombreuses mesures en faveur de la compétitivité des entreprises, portées par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, dont les entreprises agroalimentaires peuvent directement bénéficier (voir p. 14).

Ainsi, dans le cadre du plan de relance, un appel à projets **« Soutien aux investissements de modernisation des secteurs critiques »** vise à favoriser l'autonomie et la résilience de l'industrie française. Annoncé par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, et porté par Bpifrance, il est doté de **100 millions d'euros** en 2020 pour financer des projets dans quatre secteurs clé, dont celui des industries agroalimentaires, pour lequel des dossiers peuvent être déposés depuis le 1^{er} septembre 2020.

Pour encourager l'innovation favorisant une production alimentaire durable et répondant aux nouvelles attentes des consommateurs, le plan de relance comporte aussi un dispositif de **soutien à la décarbonation de l'industrie**, qui inclut l'agroalimentaire, ainsi qu'un programme pour **développer l'alimentation favorable à la santé**. Ces projets pourront être financés dans le cadre du 4^e Programme d'Investissements d'Avenir. Par exemple, le « projet Ferment » vise à faire de la France l'un des pays les plus avancés dans le domaine de l'alimentation-santé.

MESURES

- Appel à projets « Soutien aux investissements de modernisation des secteurs critiques » de Bpifrance
- Programme du PIA « alimentation durable pour la santé »
- Programme du PIA « décarbonation de l'industrie »
- Mesures du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance (cf. p.16)

Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français

→ 546 millions d'euros

La transition écologique de notre agriculture a été amorcée depuis plusieurs années afin d'améliorer la performance environnementale de l'agriculture, mais aussi pour répondre aux attentes croissantes des consommateurs de produits sous label de qualité, issus par exemple de l'agriculture biologique, ou de circuits courts.

Les agriculteurs sont les acteurs de cette transformation. Notre rôle est de les accompagner.

La France a déjà fortement progressé. L'année 2019 a été marquée par une forte réduction de l'usage des produits phytosanitaires. La surface en agriculture biologique augmente chaque année. La valorisation de démarches à haute valeur environnementale (HVE) et le développement d'un usage raisonné des ressources sont aussi parties intégrantes de cette transition.

- Pour être accélérée, cette transition doit être portée par des **mécanismes de soutien public qui amplifient la vague de conversion vers le bio et le HVE** et l'encouragent dès les démarches d'installation.
- La **réduction de l'usage de produits phytopharmaceutiques** constitue un volet important de la transition agroécologique. Pour cela, les agriculteurs doivent pouvoir être aidés dans la **modernisation des agroéquipements** qui permettent une agriculture plus sobre en intrants et ressources et plus compétitive. Cette transition ne peut se faire au détriment de la rémunération des agriculteurs et éleveurs, qui est aujourd'hui trop faible. Pour prendre en compte les difficultés liées à l'arrêt de l'usage de certains produits pour les filières, investir dans la recherche et développement est indispensable afin d'identifier des alternatives véritablement efficaces.

Cette accélération de la transition agroécologique répond à la volonté grandissante des Français d'avoir localement accès à une alimentation saine. L'alimentation est la deuxième priorité des Français après la santé, pour laquelle elle joue aussi un rôle important. C'est autant une question de justice sociale que de santé publique. **Ce plan de relance fait de l'accès à l'alimentation saine sûre, durable et locale pour tous une priorité en traitant tous les lieux de consommation, la restauration hors domicile comme à domicile.**

- Pour la rendre accessible aux foyers les plus modestes, la **démultiplication de jardins partagés** sera soutenue, ainsi que les initiatives solidaires de livraison d'aliments frais à ceux qui n'y ont pas accès, pour des raisons financières mais aussi des contraintes physiques.
- Cantines scolaires, restaurants engagés : pour l'inclure dans le quotidien du plus grand nombre, le plan de relance valorise les leviers de la **restauration hors domicile**.
- Pour développer cette alimentation de qualité accessible à tous à proximité, les territoires sont au cœur des **projets alimentaires territoriaux** et l'État soutient ces initiatives nées du terrain, fruits des concertations et volontés locales.

Un cercle vertueux se met ainsi en place au sein des territoires : chacune de ces mesures permet d'élargir le public y ayant accès tout en assurant les débouchés à ces agricultures en circuits courts, bio ou à haute valeur environnementale (HVE).

Accélérer la transition agroécologique

→ 346 millions d'euros

Donner à tous les Français l'accès à une alimentaire saine, sûre durable et locale

→ 200 millions d'euros



Accélérer le développement du bio et de la haute valeur environnementale

Le crédit d'impôt pour soutenir l'installation et le maintien en bio est un outil de soutien qui s'est révélé être efficace. Sur le même modèle, **un crédit d'impôt sera créé pour soutenir la conversion vers la certification haute valeur environnementale** afin de certifier 4000 exploitations supplémentaires dans les deux années à venir.

Par ailleurs, le plan de relance contribuera à faire de l'agroécologie l'un des leviers du renouvellement des générations et de l'emploi dans le secteur agricole. Les années suivant l'installation sont clés pour déterminer le type de pratiques qui seront durablement mises en œuvre sur l'exploitation. Le plan de relance augmente l'incitation des agriculteurs à mettre en place des pratiques agroécologiques dès leur installation. **Les agriculteurs récemment installés recevront un « bon bilan carbone » un an après leur installation pour mener un diagnostic carbone suivi d'un bilan et de propositions d'améliorations.**

Enfin, la **structuration des filières agroécologiques** sera soutenue par l'**Agence Bio** et **FranceAgriMer** via des appels à projets dédiés, respectivement aux filières bio (via le **fonds Avenir Bio**) et aux démarches labellisées haute valeur environnementale.

MESURES

- **Crédit d'impôt pour la certification HVE (création)**
- **« Bon bilan carbone »**
- **Plan de structuration des filières agricoles et alimentaires & renforcement du Fonds Avenir Bio**

Miser sur l'innovation pour réduire l'usage des produits phytosanitaires

Pulvérisateurs plus précis, capteurs et logiciels permettent d'individualiser les traitements des plantes. Ces outils de précision favorisent une agriculture plus sobre en intrants (notamment en produits phytosanitaires) et en ressources (notamment en eau), et plus rémunératrice pour l'agriculteur. D'autres technologies vertes et outils de substitution permettent aussi de faciliter de nouvelles pratiques comme celle des cultures combinées.

Une prime à la conversion des matériels anciens et peu performants sera mise en place afin d'avoir une agriculture française plus moderne et compétitive.

Le plan de relance accompagne également les concepteurs et fabricants de matériels pour qu'ils développent de tels agroéquipements contribuant à la transition écologique. Cette mesure passera par **un accélérateur pour les entreprises d'agroéquipement et de biocontrôle.**

Un programme d'accélération de la R&D sera également mis en place. Tous types de leviers seront mobilisés : outils de diagnostic et d'aide à la décision, génétique, biocontrôle, agronomie, écologie du paysage, etc.

MESURES

- **Prime à la conversion des agroéquipements**
- **Accélérateur pour les entreprises d'agroéquipement et de biocontrôle**

Favoriser la biodiversité autour des cultures

Enfin, le plan prévoit d'aider les agriculteurs qui souhaitent favoriser la biodiversité autour de leurs cultures et reconstituer les haies bocagères qui les entourent.

Outil clé de la biodiversité, les haies en bordure de champs permettent d'abriter des animaux auxiliaires de cultures (pollinisateurs, prédateurs de ravageurs), lutter contre l'érosion des sols, améliorer la qualité et l'infiltration de l'eau dans le sol. Pourtant, depuis 1950, 70% des haies ont disparu des bocages français et continuent de diminuer. **L'objectif : la plantation de 7000 km de haies et la gestion durable de 90000 km de haies existantes seront soutenues via un appel à projet.**

MESURE

- **Programme « Plantons des haies ! »**



Les territoires, moteurs pour développer une alimentation durable, saine et locale

Création de circuits courts, lutte contre le gaspillage, pratiques exemplaires, filières locales... Les territoires ont un rôle clé à jouer pour développer des projets d'ancrage local de notre alimentation. C'est l'ambition des projets alimentaires territoriaux (PAT), un outil essentiel mis en place depuis 6 ans pour promouvoir les initiatives territoriales qui ambitionnent de relocaliser l'agriculture et l'alimentation durable dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts, les produits locaux dans les cantines ou encore les actions locales de formation à l'alimentation. Forts du succès des précédents projets, la démarche prend une nouvelle envergure avec une enveloppe allouée désormais multipliée par près de 10 fois. **L'objectif : au moins un PAT dans chaque département d'ici 2022.**

MESURE

→ **Partenariat État/collectivités au service des projets alimentaires territoriaux (amplification)**

Les restaurants, porte d'entrée vers les enjeux de l'alimentation durable et locale

La restauration est une formidable porte d'entrée vers les enjeux de la transition écologique et de l'alimentation durable pour sensibiliser un plus grand nombre. Cependant de nombreux restaurants ont été fragilisés par la crise.

S'inscrivant dans le volet Tourisme durable porté par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, **l'ambition est d'aider 1000 restaurants situés en particulier dans les communes rurales de moins de 20000 habitants à développer ou à adapter des activités de restauration durables.** Pour les filières agricoles, les partenariats qui se noueront avec les restaurateurs notamment autour des circuits courts représentent des débouchés durables.

MESURE

→ **Opération « 1000 restaurants durables »**

Accélérer l'approvisionnement des cantines scolaires en produits sains, durables et locaux

Les cantines scolaires sont un lieu privilégié pour sensibiliser les enfants aux enjeux de l'alimentation. L'ambition est d'accélérer leur approvisionnement local, dans les écoles élémentaires. Déjà inscrit dans la loi EGalim « 50% de produits sous signes officiels de la qualité et de l'origine (SIQO), bio et HVE » d'ici 2022 – l'objectif a été réaffirmé par la Convention citoyenne pour le climat. Pour cela, les collectivités territoriales doivent être au cœur du dispositif.

Pour valoriser les produits frais et locaux, ces cantines ont généralement besoin de s'équiper en matériel permettant de cuisiner des produits frais : espaces de stockage de fruits et légumes frais bruts, légumeries pour transformer les légumes, équipements performants pour l'épluchage, composteurs... Or l'investissement initial peut s'avérer important. C'est pourquoi **l'État va pouvoir aider les petites communes à s'équiper, former leur personnel afin d'être en mesure de proposer des repas composés de produits sains, sûrs et durables, voire locaux.** Une telle mesure permettra aux cantines scolaires de mettre plus facilement en place des circuits d'approvisionnement en produits locaux de qualité pour les enfants tout en soutenant l'emploi des agriculteurs. L'objectif : aider 1500 communes.

MESURE

→ **Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes**



Démultiplier les jardins partagés et développer l'agriculture urbaine

En remettant l'alimentation au cœur des enjeux de notre société, la crise sanitaire a aussi suscité un élan de nos concitoyens vers un « retour à la terre ». La dynamique enclenchée il y a déjà plusieurs années de développement de jardins partagés ou urbains a été renforcée. Le plan de relance permettra de soutenir le développement de ces jardins.

La demande pour ce type de structure est forte mais est souvent confrontée à des investissements initiaux parfois importants.

Cette mesure a vocation à **multiplier par 5 ces jardins sur le territoire en particulier en zone péri-urbaine et urbaine**, en finançant les dépenses d'investissement permettant d'étendre ce type de surface et d'améliorer les structures existantes par l'installation de nouveaux matériels.

Dans les quartiers concernés par le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), une partie de ces crédits sera versée à l'ANRU pour développer une agriculture au bénéfice d'une population qui a été particulièrement impactée par la crise sanitaire.

MESURE

→ Initiative « Jardins partagés »



Donner accès à tous à une alimentation saine, durable et locale

La crise sanitaire a aussi mis en exergue la difficulté pour certains d'avoir accès, pour des raisons financières mais aussi physiques (éloignement, non accès au numérique) à une alimentation locale et de qualité. Les initiatives portées par des associations, des entreprises, des acteurs de l'économie sociale et solidaire, y compris des start-ups, foisonnent pour rendre l'alimentation locale et de qualité accessible à tous. Le plan de relance soutiendra ces projets qui s'engagent à accroître l'accès des personnes les plus modestes, les plus isolées à une alimentation locale, saine, sûre, durable et de qualité (e.g : livraison de panier, restaurant solidaire).

Les acteurs (groupements d'achat ou de coopératives de consommateurs, de magasins de producteurs, d'associations...) engagés dans le développement de l'accès à des produits locaux des plus modestes et concitoyens isolés pourront présenter au niveau départemental un projet de développement pour bénéficier d'une subvention d'État. Ces projets de développement (investissement pour élaboration ou la distribution de paniers et/ou repas, cuisines partagées, recyclage des denrées alimentaires) seront soutenus dès lors qu'ils garantissent à de nouveaux concitoyens l'accès à une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale.

Ce soutien aux acteurs engagés ou souhaitant s'engager dans l'économie sociale et solidaire dans le secteur de l'alimentation, sera complémentaire des mesures portées par le ministère des Solidarités et de la Santé en soutien direct aux associations de lutte contre la pauvreté.

MESURE

→ Opération « paniers fraîcheur »

Accompagner l'agriculture et la forêt françaises dans l'adaptation au changement climatique

→ 300 millions d'euros

Les agriculteurs sont aujourd'hui face à la nécessité de gagner en résilience face aux aléas climatiques dont l'intensité et la fréquence augmentent : sécheresse mais aussi gel ou grêle qui détruisent les cultures. Au-delà de l'adaptation de leur stratégie d'entreprise, **les agriculteurs doivent investir dans des dispositifs de protection souvent coûteux**. C'est là aussi une question d'indépendance.

➤ Le plan de relance soutient les agriculteurs dans ces investissements.

La forêt française a également un rôle clé à jouer dans la problématique du changement climatique. Investir aujourd'hui en faveur de la forêt française, c'est lui permettre de jouer son rôle dans la transition écologique et l'atteinte de nos engagements de neutralité carbone à horizon 2050. **La forêt, puit de carbone, est au cœur de la stratégie nationale bas carbone pour respecter nos engagements de neutralité à horizon 2050.**

➤ C'est pourquoi le plan de relance lance un ambitieux plan de reboisement des forêts.



Soutenir l'investissement dans les équipements de protection face aux aléas climatiques

Avec le changement climatique, les agriculteurs doivent faire face à des aléas climatiques dont l'intensité et la fréquence augmentent.

Face aux sécheresses répétitives, et dans les territoires les plus impactés, **les agriculteurs ont besoin d'être accompagnés dans les investissements nécessaires, notamment dans la gestion de la ressource.**

Une autre clé est la diversification des cultures dans les territoires les plus touchés par les sécheresses. Mais pour rendre viable la culture d'autres variétés dans ces territoires, il est indispensable d'en assurer des débouchés. C'est pourquoi le plan de relance soutiendra ainsi la structuration de filières, via des appels à projets de Bpifrance.

Enfin, **la recherche de semences plus résistantes** pourra être soutenue dans le cadre de projets de recherche et développement.

Au-delà des sécheresses, la problématique de la grêle et du gel est forte. **Les agriculteurs doivent investir dans des dispositifs de protection**, en particulier dans les filières arboricoles et viticoles où le coût important du capital constitué par l'outil de production rend les offres assurantielles particulièrement onéreuses.

Le plan de relance permettra d'accélérer fortement l'effort d'investissement dans ces domaines, qui est notamment freiné par le coût de ces équipements qui peut s'avérer élevé à l'hectare.

La mesure prendra la forme d'une aide à l'investissement et permettra de doter largement les cultures de ces dispositifs.

MESURES

→ Aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques

→ Plan de structuration des filières agricoles et alimentaires

Reboiser les forêts françaises, poumons verts de notre territoire

La filière forêt-bois permet de compenser environ 20% des émissions françaises de CO₂. Elle joue ainsi un rôle majeur en matière d'atténuation du changement climatique. Pour autant, ce rôle repose sur la résilience des forêts, et notamment à leur capacité à s'adapter à ce changement climatique. Or les sécheresses des années 2003, 2018 et 2019, ainsi que les attaques de scolytes des forêts d'épicéas de l'est de la France ont été des alertes fortes sur la résilience des forêts.

Le plan de relance lance donc un grand plan de reboisement des forêts françaises. **L'objectif : planter 45 000 hectares de forêts** qui permettront de capter 150 000 tonnes de CO₂ supplémentaires chaque année. Cette mesure permettra d'augmenter les surfaces plantées, de régénérer les forêts existantes et de reconstituer celles qui ont déperissé comme en Grand Est en Bourgogne Franche Comté. Elle passera par :

- la création d'un **fonds forêt de renouvellement et d'adaptation au changement climatique doté de 150 millions d'euros** pour aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler et à diversifier leurs forêts ainsi que pour soutenir la filière graines et plants ;
- un renforcement des **dispositifs de soutien de Bpifrance aux entreprises de la filière bois** afin de valoriser les débouchés du bois, notamment dans la construction ;
- **le développement d'une couverture LiDAR HD** (Light detection and ranging ou "laser aéroporté") par l'IGN. Véritable saut technologique, il permettra de cartographier en HD les forêts françaises et ainsi acquérir une connaissance très fine des peuplements forestiers. Cette technologie facilitera la dématérialisation des procédures administratives et demandes d'aides, le suivi et le contrôle des défrichements, des coupes rases, et de la reconstitution des peuplements, ou encore le suivi de l'état sanitaire des forêts ou la prévention du risque « feux de forêts ».

MESURES

→ Plan de reboisement des forêts françaises et de soutien à la filière bois :

- Fonds forêt
- Soutien à la filière bois
- Aides filière graines et plants
- Développement de la couverture LiDAR

Autres mesures du plan de relance interministériel au bénéfice des agriculteurs, de l'agriculture et des consommateurs

Relocalisation de la production industrielle dans les territoires

Le plan de relance consacre 1 Md€ à la relocalisation industrielle : 600 M€ pour soutenir l'investissement dans 5 secteurs stratégiques et 400 M€ pour favoriser le développement de projets industriels dans les territoires.

L'enjeu est de soutenir des investissements qui permettront à la France d'assurer son indépendance économique et technologique. La crise sanitaire a mis en avant des difficultés d'approvisionnement dans certains secteurs lorsque les entreprises françaises dépendaient de fournisseurs issus de pays tiers.

Une enveloppe de 600 M€ d'ici 2022 dont 100 M€ dès 2020 sera mobilisée pour soutenir plus particulièrement des investissements ciblés sur les cinq secteurs stratégiques suivants : la santé, les intrants critiques pour l'industrie, l'électronique, l'agroalimentaire et les applications industrielles de la 5G.

Un fonds de 400 Md€ sur la période 2020-2022, dont 150 Md€ dès 2020, est créé pour soutenir des projets d'investissements industriels dans les territoires. La démarche est conjointement menée par l'État et les Régions et animée dans le cadre du programme Territoires d'industrie. L'instruction financière sera réalisée par Bpifrance.

Renforcement des fonds propres des TPE/PME et ETI

Durant la crise sanitaire, les entreprises françaises ont bénéficié massivement des financements soutenus par l'État, en particulier des prêts garantis par l'État. Afin de poursuivre leur développement et de continuer à investir, certaines entreprises ont désormais besoin d'un soutien en fonds propres. Le plan de relance apporte une garantie publique à des fonds d'investissement responsables labellisés « France relance » et à des prêts participatifs de long terme. Au total, 3 Md€ sont consacrés au soutien du financement des entreprises.

Face à la dégradation du bilan des TPE, PME et ETI et au-delà du soutien à court terme de leur trésorerie, il importe de leur apporter des fonds propres et quasi-fonds propres pour restaurer leur capacité d'investissement. La mobilisation des investisseurs institutionnels (banques, assureurs,

fonds de capital-investissement) avec le soutien de l'État, pourra contribuer à répondre à ces besoins de financement.

Deux grandes mesures seront déployées afin de renforcer le bilan des TPE/PME et ETI par la mobilisation de l'épargne financière :

→ En premier lieu, une garantie publique pourra être accordée aux placements financiers qui recevront un label « France relance ». Ce label sélectionnera les fonds les plus pertinents pour une reprise durable de l'économie permettant à chacun d'orienter son épargne vers les financements de long terme utiles aux PME et ETI.

→ Ce label de Place sera destiné aux fonds nationaux ou régionaux dont la politique d'investissement favorise, selon une approche d'investissement durable, le renforcement des fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises implantées en France. La souscription de ces produits sera encouragée en élargissant aux fonds labellisés l'accès à une garantie de fonds propres de Bpifrance (à hauteur d'1 Md€ d'investissement garantis sur la période), de manière à réduire le risque de perte en capital pour l'investisseur. Ce label valorisera les véhicules d'investissement permettant la collecte de l'épargne des ménages en faveur de la relance.

→ En second lieu, 10 à 20 Md € de prêts participatifs pourront être accordés aux TPE, PME, et ETI. Les réseaux bancaires pourront octroyer des prêts participatifs, c'est-à-dire des prêts de long terme, subordonnés et assimilés à des financements en quasi-fonds propres. Les prêts participatifs consentis par les banques seront partiellement conservés par celles-ci pour assurer un alignement d'intérêt dans la sélection des entreprises bénéficiaires. Ils pourront être refinancés par des investisseurs professionnels pour leur compte propre ou pour le compte de leurs assurés/clients. Ce dispositif sera soutenu par une garantie partielle de l'État.

Par ailleurs, les moyens de Bpifrance seront renforcés pour lui permettre d'accroître son action de financement des entreprises.

Enfin, l'État abondera les fonds d'investissement mis en place par les Régions, qui permettent de renforcer le capital des PME dans les territoires.

Rénovation énergétique des bâtiments

Le plan de relance consacre 6,7 Md€ à la rénovation énergétique des logements privés, des locaux de TPE/PME, des bâtiments publics de l'État et des logements sociaux.

→ Bâtiments publics : les écoles, universités et bâtiments de l'État représentent une part importante de l'immobilier en France : 100 millions m². Par souci d'exemplarité comme rappelé par la Convention citoyenne pour le climat, une rénovation thermique de ces bâtiments est donc nécessaire.

Le plan de relance consacrer 4 Md € à leur rénovation, dont l'enseignement agricole fera partie :

- 300 M€ sont délégués aux régions pour rénover les lycées notamment ;

- les universités et laboratoires de recherche bénéficient de moyens du plan de relance sur appel à projet ;

→ Transition écologique et rénovation énergétique des TPE/PME : le plan de relance mobilise 200 M€ pour aider les TPE/PME à rénover énergétiquement leurs locaux.

Décarbonation de l'industrie

Le plan de relance mobilise 1,2 Md € pour aider les entreprises industrielles à investir dans des équipements moins émetteurs de CO₂.

Les équipements qui permettent à l'industrie de moins polluer sont généralement plus chers et moins rentables que l'utilisation d'énergies fossiles. 1,2 Md € est ainsi mobilisé pour aider les entreprises industrielles à investir dans des solutions décarbonées. Cela concernera :

→ l'investissement dans des procédés industriels moins émetteurs, par exemple en électrifiant des procédés fonctionnant aujourd'hui à l'énergie fossile ou améliorant l'efficacité énergétique. Certaines filières et certains sites industriels (notamment dans les secteurs de la cimenterie ou de la métallurgie) sont plus polluants que d'autres. Cette mesure permet d'identifier ces sites les plus émetteurs en CO₂ et de les aider à se décarboner.

→ la compensation du surcoût de l'énergie décarbonée par rapport aux énergies fossiles : afin d'inciter des industries à passer d'une solution fossile à une source de chaleur bas-carbone, l'État compensera l'écart de coûts éventuels entre la chaleur produite à partir d'énergie bas carbone (biomasse ou combustible solide de récupération) et les solutions fossiles sur une période pluriannuelle.

Renforcer les filières de la pêche et de l'aquaculture pour une meilleure résilience et souveraineté de la France

Si comme toutes les activités agricoles et agroalimentaires, les activités des filières de la pêche et de l'aquaculture n'ont pas été directement interrompues durant la période de confinement, elles ont toutefois été très fortement impactées, notamment par la fermeture des restaurants qui constituent un débouché important pour une partie des produits et de la pêche et de l'aquaculture française, et la très forte réduction des expéditions.

Par ailleurs, et au-delà des axes traditionnels de la politique des pêches et de l'aquaculture que constituent la gestion de la ressource et l'encadrement de la capacité de production, les activités de pêche et d'aquaculture doivent relever le défi de la cohabitation dans un milieu de plus en plus soumis à d'autres usages et attentes sociétales. Il s'agit en particulier pour l'aquaculture d'un enjeu majeur pour envisager son développement, à l'heure où notre balance commerciale est déficitaire, et pour la conchyliculture, assurer sa pérennité.

Ainsi, les filières de la pêche et de l'aquaculture, avec l'ensemble de leurs maillons incluant le mareyage, peuvent contribuer à renforcer la résilience de notre pays en participant activement à la souveraineté et à l'autonomie alimentaire de la France.

3 axes ont été identifiés :

1. faire des filières de la pêche et de l'aquaculture durable un atout pour les territoires en investissant dans des projets de développement ;
2. mettre en place un fond environnemental pour les filières de la pêche et de l'aquaculture ;
3. lancer une campagne de promotion des métiers liés à la filière pêche et aquaculture.

Investir dans les technologies d'avenir (PIA)

Le quatrième programme d'investissements d'avenir (PIA) mobilise 11 Md€ d'ici à 2022 pour soutenir l'innovation et en particulier l'investissement dans les technologies d'avenir.

Le nouveau PIA, dit PIA 4 avec une taille cible 20 Md€ sur 2021-2025, mobilisera 11 Md€ dans le cadre du plan de relance d'ici 2022. Il combinera deux logiques d'intervention visant à accélérer l'innovation dans tous les secteurs pour :

- financer des investissements exceptionnels sur quelques filières industrielles ou technologies d'avenir, dont l'agriculture responsable et la souveraineté alimentaire ;
- garantir un financement structurel pérenne et prévisible aux écosystèmes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, pour faire de la France le terreau le plus fertile en Europe pour les chercheurs et les entrepreneurs.

Aides à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans et des personnes handicapées

Le plan de relance mobilise 3,2 Md€ pour stimuler l'embauche des jeunes sous forme de CDI, CDD (de 3 mois et plus) ou de contrats en alternance.

Il s'agit de faciliter et relancer l'embauche des jeunes, catégorie la plus touchée par la crise sanitaire en leur proposant une première expérience professionnelle, tout en stimulant l'activité pour les entreprises bénéficiaires.

Le plan de relance finance :

- Une aide à l'embauche d'un montant maximal de 4000€ visant à réduire le coût du travail pour les contrats conclus entre le 1^{er} août 2020 et le 31 janvier 2021. L'aide est attribuée aux entreprises quels que soient leur taille et leur secteur qui embauchent un salarié de moins de 26 ans, en CDI ou CDD de 3 mois et plus pour un salaire jusqu'à 2 fois le SMIC.
- Une aide à l'apprentissage pour la première année du contrat de 5000€ pour les mineurs et de 8000€ pour les majeurs pour tout contrat conclu entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021. L'aide est attribuée aux entreprises quels que soient leur taille (sans condition pour les moins de 250 salariés) et leur secteur pour préparer un diplôme ou un titre jusqu'au niveau master.
- Une aide au contrat de professionnalisation pour la première année du contrat de 5000€ pour les mineurs et de 8000€ pour les majeurs de moins de 30 ans pour tout contrat conclu entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021. L'aide est attribuée aux entreprises quels que soient leur taille (sans condition pour les moins de 250 salariés) et leur secteur pour préparer un diplôme ou un titre jusqu'au niveau master ou un certificat de qualification professionnelle.

Les employeurs qui recruteront une personne handicapée pourront en outre mobiliser les aides suivantes :

- aide à l'embauche sans limite d'âge jusqu'au 28 février 2021 ;
- aide à l'apprentissage sans limite d'âge ;
- aide au contrat de professionnalisation.

Formation des jeunes sur les secteurs stratégiques et porteurs

Pour faire face à la hausse attendue de la demande d'emploi des jeunes, quel que soit leur niveau de qualification, et à un déficit de compétences au regard des transformations du marché du travail touchant notamment les moins qualifiés d'entre eux, 1,6 Md€ sont mobilisés pour augmenter le nombre de formations qualifiantes à disposition de l'ensemble des jeunes qui arrivent sur le marché du travail dès septembre.

Dans un contexte de crise économique, une hausse massive de la demande d'emploi des jeunes est anticipée. Cette situation requiert la mise en place de mesures adaptées à chacun, et notamment des formations supplémentaires par rapport à ce qui était initialement prévu par le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC).

223 000 jeunes supplémentaires seront ainsi formés aux compétences attendues sur le marché du travail :

- 100 000 formations qualifiantes via les Pactes Régionaux d'Investissement dans les Compétences, concomitants avec une revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle
- 35 000 places à destination des jeunes de 16 à 18 ans via l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)
- 30 000 places supplémentaires de formation dans l'enseignement supérieur
- 27 000 places supplémentaires pour les néo-bacheliers pour accompagner les réorientations et les élèves en CAP vers le diplôme et une insertion professionnelle

300 000 parcours d'accompagnement supplémentaires vers l'emploi

Pour faciliter l'insertion des jeunes les plus éloignés de l'emploi, le plan de relance mobilise 1,3 Md €, ce qui permet de proposer 300 000 parcours d'accompagnement et d'insertion sur mesure et de lutter contre la précarité à travers trois dispositifs : la garantie jeunes et l'accompagnement intensif des jeunes, les contrats aidés et l'insertion par l'activité économique, l'accompagnement à la création d'entreprises. En période de crise, le soutien des plus jeunes,

notamment ceux cumulant les difficultés (sociales, scolaires, familiales...) constitue un objectif majeur. Dans ce cadre, le plan de relance finance :

- 400 millions d'euros pour la garantie jeunes par les missions locales, l'accompagnement intensif jeunes par Pôle emploi, les moyens supplémentaires pour les parcours contractualisés d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et l'accompagnement sur mesure vers les métiers du sport et de l'animation (SE-SAME).
- 900 millions d'euros autour du parcours emploi compétence (PEC), du contrat initiative emploi (CIE) et du renforcement de l'insertion par l'activité économique (IAE).
- 49 millions d'euros pour l'accompagnement à la création d'entreprises, dont 9 millions d'euros intégralement dédiés au soutien de parcours de création d'entreprises dans les territoires ultramarins (PIJ).

Renforcer les compétences des actifs et transformer la formation professionnelle

Le plan de relance consacre 1 Md€ pour soutenir la formation des actifs et digitaliser la formation professionnelle au service de l'innovation pédagogique et l'acquisition des compétences.

L'émergence des nouvelles activités liées de la transition écologique, l'économie circulaire et le digital doit s'accompagner d'une politique de montée en compétence des actifs par la formation professionnelle continue. Le plan de relance permet :

- d'augmenter quantitativement (de l'ordre de 400 000) l'effort de formation des actifs : accompagnement des entreprises et des salariés par les dispositifs Pro A et CPF de transition ;
- de transformer l'appareil de formation professionnelle afin de qu'il puisse s'ajuster plus rapidement aux conditions d'exercice des métiers et à l'évolution des besoins en compétence, et faire de la France un leader de la digitalisation de la formation et de l'innovation pédagogique.

Cet investissement répond à un impératif de justice sociale (égalité d'accès à la formation pour les actifs), d'innovation pédagogique, d'aménagement du territoire (recours à des tiers-lieux pour rapprocher la formation des populations) et de performance économique (optimisation des plateaux techniques et augmentation du nombre de bénéficiaires pour des coûts équivalents).

Maintien de l'emploi et des compétences : activité partielle de longue durée et FNE – Formation

Le plan de relance consacre 7,6 Md€ pour prévenir des licenciements économiques et préserver le capital humain des entreprises en cas de baisse d'activité durable sans remettre en cause la pérennité de l'entreprise. Ces moyens permettront également de former les salariés placés en activité partielle ou en activité partielle de longue durée.

Le dispositif s'adresse à toutes les entreprises de tous les secteurs d'activité dès lors que la pérennité de la structure n'est pas menacée. Il a vocation à soutenir l'emploi tout en permettant à l'employeur de réinterroger sa stratégie et se repositionner durablement sur le marché.

L'activité partielle de longue durée prend la forme d'une allocation versée à l'employeur correspondant à 56% ou à 60% de la rémunération antérieure brute dans la limite de 4,5 SMIC. Elle est mise en œuvre depuis le 1er juillet 2020. Les indemnités versées par l'employeur aux salariés sont exonérées de cotisations sociales et fiscales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) restant toujours dues. Le coût total de l'activité partielle en 2021 est évalué à 6,6 Md€ permettant le placement d'un million de salariés par mois pendant un an si 40% de leurs heures habituellement travaillées ne le sont pas – soit 400 000 équivalent temps plein - et pour une indemnisation horaire moyenne de 10,5€ par salarié. La mesure est financée à hauteur de 67% par l'État, le tiers restant étant à la charge de l'Unedic.

Le FNE-Formation sera abondé à hauteur d'1 Md€ sur 2020-2021 pour financer des formations qui doivent permettre aux salariés de favoriser leur employabilité, dans un contexte de mutations économiques. C'est le cas par exemple de formations sur les nouvelles technologies hybrides dans l'automobile, de certifications en cybersécurité... Les formations obligatoires à la charge de l'employeur sont exclues.

Retrouvez l'intégralité
des mesures du plan de relance
sur francerelance.gouv.fr

